



ARRETE
PORTANT INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE
POUR L'ACCES AU CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX
AU GRADE DE REDACTEUR
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE DEROGATOIRE
ANNEE 2024

Le Pr sident du Centre de Gestion de la F.P.T. de l'Aveyron,

- Vu le Code g n ral des collectivit s territoriales ;
- Vu le code g n ral de la fonction publique, et notamment l'article L.523-5 ;
- Vu la loi n 2019-828 du 6 ao t 2019 de transformation de la fonction publique, et notamment l'article 30,
- Vu le d cret n 2008-512 du 29 mai 2008 relatif   la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires ;
- Vu le d cret n 2010-329 du 22 Mars 2010 modifi  portant dispositions statutaires communes   certains cadres d'emplois de fonctionnaires de cat gorie B de la fonction publique territoriale,
- Vu le d cret n 2012-924 du 30 juillet 2012 modifi  portant statut particulier du cadre d'emplois des r dacteurs territoriaux,
- Vu le d cret n 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions g n rales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- Vu le d cret n 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et   l' volution des attributions des commissions administratives paritaires,
- Vu le d cret n 2024-826 du 16 juillet 2024 relatif au recrutement,   la formation et   la promotion interne des secr taires g n raux de mairie,
- Vu l'arr t  du 19 juillet 2021 pris par le Pr sident du Centre de Gestion portant  tablissement des lignes directrices de gestion relatives   la promotion interne   compter du 19 juillet 2021,
- Consid rant que ce dispositif d rogatoire constitue un plan de requalification des secr taires g n raux de mairie, sans application de quota, et applicable jusqu'au 31 d cembre 2027,

ARRETE

Article 1^{er} : Avec effet au 1^{er} d cembre 2024, sont inscrits sur la liste d'aptitude pour l'acc s au grade de r dacteur par voie de promotion interne d rogatoire :

NOM	Prénom	Collectivités dans lesquelles l'agent exerce les fonctions de secrétaire général de mairie
BLADOU	Magali	Mairie de Boisse-Pencho
BONNEFIS-GOMBERT	Delphine	Mairie de Camboulazet
BOUSCAYROL	Cindy	Mairie de Le Bas Ségala
BOUSQUET	Laurence	Mairie de Vaureilles
BOUYSSOU	Florence	Mairie de Bournazel
BROSSY	Alexia	Mairie de Golinac
CALVET	Sophie	Mairie de St Hippolyte
CAMPREDON	Charlotte	Mairie de Quins
CARRAT	Christel	Mairie de Montlaur
CARRAT	Marie-Noelle	Mairie d'Ayssènes
CASSAN	Christelle	Mairie de Montézic
CHANTELOUP	Natacha	Mairie de La Capelle-Balaguier Mairie d'Ols et Rinhodes
CHAUCHARD	Stéphanie	Mairie de Pierrefiche d'Olt
CHEVAILLOT	Jeanne	Mairie de Plaisance
COUPIAC	Isabelle	Mairie de Meljac Mairie de Rullac St Cirq
DELMAS	Odile	Mairie de Durenque
DESPEYROUX	Carole	Mairie de Savignac
DISTEFANO	Sylvie	Mairie de St-Santin
DURAND	Sandrine	Mairie de Lescure Jaoul
FALGUIERE	Maryline	Mairie d'Anglars St Felix
FEDELE	Laurence	Mairie de Morlhon le Haut
FLORIAN-FERMY	Cécile	Mairie de Naussac
FUENTES	Aline	Mairie de Cassagnes-Bégonhès
GARRIC	Christine	Mairie de Brandonnet Mairie de Valzergues
GLANDIERES	Catherine	Mairie de Coubisou
GOGLIA LINERES	Paola	Mairie de Belcastel
GRANSAGNE	Laurence	Mairie d'Arviu
GUAI	Corinne	Mairie de Mayran
GUIRAUD	Delphine	Mairie de Nant
IZARD	Sandrine	Mairie de La Loubière
LATTES	Sylvie	Mairie de Florentin-la-Capelle

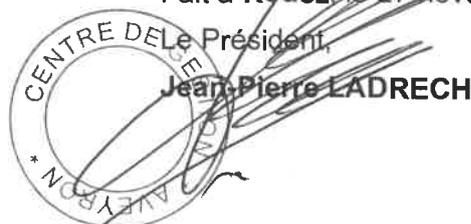
NOM	Prénom	Collectivités dans lesquelles l'agent exerce les fonctions de secrétaire général de mairie
LAUREL	Déborah	Mairie de Brasc
LE MENTEC	Virginie	Mairie de Manhac
LEROY	Sophie	Mairie de St Laurent de Lévézou
MANHAVIALE	Annick	Mairie de Le Fel
MARRE	Séverine	Mairie de Pradinas
MEALLET	Laurence	Mairie de Bouillac
MENRAS	Caroline	Mairie de Roquefort sur Souzou
MIRAN	Séverine	Mairie de Montbazens
MONNIE	Delphine	Mairie de St Symphorien de Thénières
NAYROLLES	Julie	Mairie de Connac Mairie de St Jean Delnous
PAGES	Bernadette	Mairie de Taussac
PONS-COSTES	Marielle	Mairie d'Auzits
REYNES	Stéphanie	Mairie de Les Costes-Gozon
ROQUES	Christel	Mairie de Le Truel
ROUCAYROL	Sophie	Mairie de Laval Roqueceziere Mairie de Pousthomy
ROUX	Martine	Mairie de St Christophe Vallon
SENAUX	Delphine	Mairie de Sylvanes
TENEDOS	Christophe	Mairie de St-Sernin-sur-Rance
TERRAL	Anne	Mairie de Vimenet
TOMAS	Christèle	Mairie de La Couvertorade
VACHETTE	Gwendoline-Astrid	Mairie de Colombies

Article 2 : Tout agent inscrit sur liste d'aptitude et non nommé au terme d'un délai de 2 ans peut toutefois faire l'objet d'une réinscription sur cette liste à 2 reprises sous réserve de faire connaître, un mois avant le terme, son intention d'être maintenu sur ladite liste l'année suivante.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame la Préfète de l'Aveyron, et, pour publication, aux collectivités territoriales du département.

Fait à Rodez, le 27 novembre 2024

Le Président,
Jean-Pierre LADRECH



Le Président, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Toulouse, 68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 7, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.adele.fr. Le préfet peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture
012-281200022-20241127-241127PIREDAC-AR
Reçu le 29/11/2024